



CONDITIONS LÉGALES

Statut de résidence :

Est considéré comme résident de Beauceil, tout propriétaire, locataire d'une résidence ou d'un immeuble et l'enfant de celui-ci, qui y réside en permanence, et tout propriétaire d'une entreprise.

Preuve de résidence :

Pour les clients qui se présenteront en personne lors des inscriptions, une preuve de résidence est exigée. Les non-résidents pourront s'inscrire mais devront déboursier des frais supplémentaires de 50 %.

La ville de Beauceil se réserve le droit d'annuler une inscription s'il y a eu fausse déclaration.

Les documents acceptés comme preuve de résidence sont :

- permis de conduire
- une copie du compte de taxe municipale ou scolaire
- document officiel d'un palier gouvernemental provincial ou fédéral

Modalités de paiement :

Les frais d'inscription doivent être acquittés en totalité.

Par internet :

En tout temps, les inscriptions par internet via la plateforme Amilia nécessite le paiement par carte de crédit SEULEMENT. Cartes de crédit acceptées: VISA ET MASTER CARD. Prendre note que le site est sécurisé pour l'utilisation des cartes de crédit.

En personne :

Les inscriptions en personne offrent le paiement par chèque, comptant ou carte de crédit.

Des frais administratifs de 20 \$ s'appliqueront pour tout chèque retourné par l'institution bancaire.

Inscription :

Aucune inscription ni réservation n'est acceptée par téléphone, courriel ou télécopieur.

Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'expulsion et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.

Les places sont limitées dans toutes les activités et cours.

Participation, remboursement, annulation, modification ou transfert :

Toutes les activités ou cours ont un minimum et un maximum de participants à respecter. Le principe du « premier arrivé, premier servi » est appliqué. Lorsque le maximum de participants est atteint, il est possible de communiquer avec le service des Loisirs et de la vie communautaire et de s'inscrire sur une liste d'attente dans l'éventualité de disponibilités.

Les remboursements seront accordés selon les politiques en vigueur.

Annulation par le participant pour toute raison :

Toute demande de remboursement doit nous parvenir 14 jours avant le début des activités ou cours. Seuls les frais d'inscription au cours ou à l'activité seront remboursés et des frais d'administration de 10 \$ seront retenus sur le montant à rembourser. Aucun remboursement ne sera effectué en dehors du délai. Un formulaire de « demande de remboursement » devra être dûment rempli et transmis au service des Loisirs et de la vie communautaire.

Annulation pour raison médicale :

Pour des raisons médicales seulement, le formulaire « demande de remboursement » doit être rempli et accompagné d'un certificat médical dûment signé; par un médecin et doit parvenir au service des Loisirs et de la vie communautaire dans les plus brefs délais. Le remboursement au prorata des activités non participées sera fait et ce, sans frais d'administration.

Annulation par la ville de Beloeil :

La ville de Beloeil se réserve le droit d'annulation ou modification de toute activité ou cours; si le nombre de participants requis n'est pas atteint ou pour toute autre raison hors de son contrôle. Un remboursement complet et sans pénalité; sera effectué; au prorata des activités ou cours annulés.

Aucun remboursement n'est fait en argent comptant. Un remboursement au prorata des services rendus sera effectué par chèque dans un délai de quatre à six semaines.

Accident /Assurance :

La Ville n'est pas responsable des blessures encourues lors des activités ou cours. Les dépenses occasionnées, suite à une blessure survenue durant la pratique d'une activité ou cours sont assumées en totalité par le parent.

Si la ville de Beloeil juge nécessaire ou approprié pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un client par ambulance, les frais encourus seront facturés aux clients.

Équipement :

Les participants sont responsables de l'équipement mis à leur disposition par la Ville. Les dommages causés délibérément au matériel seront réparés aux frais du fautif. Il est primordial de rapporter tous les équipements à la fin de l'activité ou du cours aux personnes qui en sont responsables.

Photos :

Des photos pourraient être prises lors des activités ou cours aux fins de publication municipale.

Taxes :

Plusieurs activités ou cours sont soumis aux taxes (T.V.Q. et T.P.S.). Lorsqu'applicables, les taxes sont incluses dans les prix annoncés.

Crédit d'impôt fédéral pour la condition physique des enfants :

Prenez note que pour vous prévaloir du crédit d'impôt fédéral pour la condition physique des enfants, il vous faudra conserver vos reçus d'inscription aux activités. L'enfant doit être âgé de moins de 16 ans, ou de moins de 18 ans s'il a droit au montant pour personne handicapée au début de l'année où les dépenses admissibles pour activités physiques sont engagées. Pour en savoir plus sur le crédit et votre admissibilité, nous vous invitons à consulter le site Internet suivant : www.cra-arc.gc.ca/conditionphysique ou communiquer avec l'Agence du Revenu du Canada.

Politique de confidentialité et de sécurité de l'information :

Votre magasinage en ligne est sécurisé à la ville de Beloeil. Les renseignements vous concernant ainsi que ceux concernant votre carte de crédit sont acheminés sous forme de message électronique ayant fait l'objet d'un chiffrement garantissant la confidentialité des renseignements qui y sont contenus. En conséquence, ce message ne peut être intercepté, altéré ou décodé par un intermédiaire.

La ville de Beloeil rencontre les normes de transmissions sécurisées SSL, ce qui fait que votre transaction sera toujours acheminée de façon sécuritaire.

La ville de Beloeil ne conserve aucune donnée informatique d'aucunes transactions concernant l'information de crédit. C'est pourquoi vous devez soumettre à nouveau votre information de crédit lors de chaque nouvelle transaction.

Pour joindre le Service des Loisirs et de la vie communautaire :

1000 rue Dupré, Beloeil QC Canada, J3G 4A8
Téléphone 450 536-8555
loisirs@ville.beloeil.qc.ca